



Les grands titres:

- Ban Ki-moon nomme l'acteur Daniel Craig Mandataire mondial de l'ONU pour l'élimination des mines
- Ban Ki-moon exhorte la communauté internationale à ne « jamais oublier » les lycéennes enlevées de Chibok
- Centrafrique : l'ONU salue les « progrès sensibles » de la transition démocratique
- Yémen : le Conseil de sécurité impose des sanctions à l'encontre des Houthis et appelle au dialogue
- Au Congrès contre le crime à Doha, l'ONU plaide pour l'abolition de la peine de mort
- Des mesures doivent absolument être prises d'ici 2050 contre la diminution des réserves d'eau, selon l'ONU
- Yémen: l'ONU réclame des enquêtes sur les pertes civiles
- Haiti : l'ONU déplore le décès d'un soldat chilien de la MINUSTAH
- Le Conseil de sécurité de l'ONU se félicite de la poursuite du dialogue politique inter-libyen
- Kenya : le HCR appelle le gouvernement à renoncer à la fermeture des camps de Dadaab

Ban Ki-moon nomme l'acteur Daniel Craig Mandataire mondial de l'ONU pour l'élimination des mines



14 avril - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a nommé mardi l'acteur britannique Daniel Craig, connu notamment du grand public pour incarner à l'écran le personnage de James Bond, en tant que premier Mandataire mondial des Nations Unies pour l'élimination des mines et engins explosifs.

A l'occasion d'une cérémonie organisée au siège de l'Organisation, à New York, le Secrétaire général a remercié M. Craig pour son engagement en faveur de la vision onusienne d'un monde libéré de la menace des mines terrestres et des restes explosifs de guerre.

« A l'instar des cinéphiles du monde entier, j'ai retenu mon souffle en regardant M. Craig, dans la peau de James Bond, désamorcer des bombes à retardement quelques secondes à peine avant la fin du compte à rebours. Je suis encore plus enthousiaste à l'idée que M. Craig ait accepté de mettre à profit son aura en tant que star pour attirer l'attention sur les causes nobles que sont la destruction des mines et la sensibilisation aux mines », a déclaré M. Ban.

« En tant que 007, M. Craig avait 'le permis de tuer', aujourd'hui, nous lui donnons 'le permis de sauver des vies' », a poursuivi M. Ban.

Cette cérémonie est l'un des nombreux événements organisés pour commémorer le dixième anniversaire de la Journée internationale de la sensibilisation au problème des mines et de l'assistance à la lutte antimines. A ce titre, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que l'engagement de M. Craig permette de sensibiliser le public aux efforts déployés par l'Organisation dans la lutte antimines, notamment en rendant visite à des programmes de lutte antimines dans le monde entier et en contribuant à la mobilisation de soutiens politiques et financiers.

M. Craig, qui s'est dit très honoré par cette nomination, a répondu favorablement à l'invitation du Secrétaire général et a annoncé son intention d'entreprendre dans les prochains mois sa première visite de programmes d'action antimines des Nations Unies.

« Les informations du Secrétaire général et de l'ensemble du personnel des Nations Unies que j'ai rencontré démontrent l'ampleur de la tâche », a-t-il déclaré. « L'utilisation d'engins explosifs improvisés en Iraq, en Somalie et au Mali ; l'utilisation généralisée de 'bombes barils' en Syrie ; et la contamination engendrée par les mines terrestres au Cambodge, en Colombie et en Afghanistan sont des questions qui doivent être abordées simultanément. C'est une lourde tâche. L'ONU a besoin de soutiens politiques et financiers pour y parvenir ».

M. Craig bénéficiera du titre de Mandataire mondial des Nations Unies pour l'élimination des mines et engins explosifs pour une durée de trois ans. Auparavant, l'acteur avait prêté sa voix pour deux vidéos du Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) en 2014.

Ban Ki-moon exhorte la communauté internationale à ne « jamais oublier » les lycéennes enlevées de Chibok



Une manifestation à Lagos, au Nigéria, réclamant la libération des lycéennes enlevées. Photo ONU

14 avril - Un an jour pour jour après l'enlèvement de plus de 200 lycéennes par le groupe islamiste Boko Haram à Chibok, au Nigeria, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a de nouveau appelé à leur libération immédiate et leur retour dans leurs familles en toute sécurité.

« Il y a de cela un an, plus de 276 filles ont été enlevées par Boko Haram dans leur école à Chibok, dans l'Etat de Borno, au nord-est du Nigeria. Bien que certaines des filles aient eu la chance de s'échapper, le sort d'un grand nombre d'entre elles reste inconnu à ce jour », a déploré le Secrétaire général dans un communiqué de presse, rendu public à New York.

« Nous ne devons jamais oublier les filles enlevées de Chibok, et je ne m'arrêterai jamais d'appeler à leur libération immédiate et leur retour dans leurs familles en toute sécurité », a déclaré M. Ban.

Au cours des 12 derniers mois, Boko Haram a intensifié ses attaques brutales sur les garçons et les filles au Nigeria et dans les pays voisins, a poursuivi le Secrétaire général, ajoutant que « des centaines de milliers d'enfants ont été déplacés de leurs maisons, et privés de leur droit de vivre et de grandir dans la sécurité, la dignité et la paix ».

« Les assassinats, enlèvements et recrutements d'enfants perpétrés par Boko Haram, y compris l'utilisation des filles comme des 'kamikazes', sont odieux », s'est indigné M. Ban.

« Je reste également profondément préoccupé par les attaques répétées et lâches du groupe ciblant les écoles, en violation grave du droit international humanitaire », a poursuivi le chef de l'ONU, ajoutant que se rendre à l'école ne devrait pas être un acte de bravoure et que les enfants du nord-est du Nigeria et des pays voisins devaient être autorisés à vivre en paix et jouir de leur droit à une éducation sûre.

M. Ban a par ailleurs indiqué que la « réponse légitime » aux attaques de Boko Haram devait être pleinement compatible avec le droit international et s'abstenir de créer des risques supplémentaires pour la protection des enfants.

« En ce jour, je réaffirme mon soutien aux gouvernements et aux peuples de la région dans la lutte contre Boko Haram », a conclu le Secrétaire générale, témoignant de sa solidarité envers les familles et les communautés de toutes les personnes enlevées.

Centrafrique : l'ONU salue les « progrès sensibles » de la transition démocratique



Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Babacar Gaye. Photo: ONU

14 avril - A l'occasion d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en République centrafricaine (RCA), l'envoyé de l'ONU dans le pays a estimé mardi que des progrès importants avaient été réalisés en faveur d'un retour vers la sécurité et la stabilité, malgré la persistance d'obstacles au processus de transition démocratique.

« Des progrès sensibles ont été enregistrés dans la protection des populations qui continuent malgré tout à souffrir de violences », a déclaré aux membres du Conseil le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RCA, Babacar Gaye, ajoutant que ces violences résultent principalement des tensions intercommunautaires liées à la migration saisonnière des éleveurs Foulani et de leur bétail.

M. Gaye, qui est également le Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA), a précisé que les violences continuent d'être le fait, à Bangui, la capitale de la RCA, et dans l'ouest du pays, des Anti-balakas qui, à l'instar des Ex-Selekas au centre et à l'est, cherchent à se substituer à l'Etat.

« Le retour encore timide de l'autorité de l'Etat n'arrive pas à prévenir ou à apaiser les tensions communautaires », a poursuivi le Représentant spécial, ajoutant que les populations à risque, en particulier les communautés musulmanes, sont par conséquent toujours menacées malgré les efforts déployés par les acteurs humanitaires et les forces internationales.

La situation humanitaire reste grave dans le pays, a également expliqué M. Gaye, précisant que 50.000 déplacés supplémentaires ont été dénombrés depuis janvier 2015, alors que parallèlement, l'accès humanitaire a souffert de la fragmentation des groupes armés.

Sur le plan politique, le processus de transition en RCA franchira une étape décisive au cours du dialogue national inclusif qui sera mené au Forum de Bangui, a estimé le Représentant spécial, Forum qui a été créé pour favoriser la réconciliation entre acteurs politiques et groupes armés.

L'organisation d'élections crédibles marquera la fin de la période de transition dans le pays, a ajouté M. Gaye, tout en indiquant que le processus se heurtait à des obstacles tels que l'inscription des déplacés et des réfugiés sur les listes électorales.

« Je voudrais saisir l'occasion pour faire appel à tous les partenaires internationaux afin qu'ils maintiennent leur engagement à soutenir les opérations humanitaires dont ce pays a tant besoin », a par ailleurs insisté le Représentant spécial, mentionnant qu'à ce jour, seuls 13% des fonds nécessaires au titre de l'assistance humanitaire pour la RCA ont été versés à l'Organisation.

« Restaurer la sécurité, promouvoir un dialogue politique inclusif et compléter la transition n'est que le commencement du long cheminement de la République centrafricaine vers la stabilité et le développement durables », a déclaré en conclusion M. Gaye.

Yémen : le Conseil de sécurité impose des sanctions à l'encontre des Houthis et appelle au dialogue



Almigidad Mojalli/IRIN"
width="180"
align="texttop">

14 avril - Préoccupé par l'escalade militaire des Houthis dans de nombreuses parties du Yémen et la dégradation rapide de la situation humanitaire dans le pays, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté mardi une résolution imposant un embargo sur les armes à destination des Houthis et des forces loyales à l'ancien Président yéménite Ali Abdullah Saleh.

Dans cette résolution, adoptée par 14 voix et une abstention (Russie), les membres du Conseil condamnent « dans les termes les plus vifs les mesures unilatérales prises par les Houthis », déplorant que ces derniers n'aient pas procédé au retrait immédiat et sans conditions de leurs forces des bâtiments officiels, y compris dans la capitale Sanaa, comme le Conseil l'avait précédemment exigé.

Le Conseil intime également aux Houthis l'ordre de ramener à la normale la situation en matière de sécurité dans la capitale et dans d'autres provinces, céder le contrôle des institutions gouvernementales et de sécurité, et remettre en liberté sans conditions et sans qu'il leur soit fait de mal toutes les personnes placées en résidence surveillée ou arbitrairement détenues.

De manière générale, le Conseil demande à toutes les parties yéménites, en particulier les Houthis, de s'abstenir « de toute nouvelle action unilatérale qui pourrait compromettre la transition politique au Yémen ».

Le Conseil demande également que toutes les parties yéménites « choisissent la voie du dialogue et de la concertation pour régler leurs différends, renoncent à recourir à la violence à des fins politiques et s'abstiennent de toute provocation et de toute mesure unilatérale de nature à compromettre la transition politique ».

Par ailleurs, le Conseil de sécurité décide « que tous les Etats membres doivent prendre immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente et le transfert directs ou indirects au profit de Ali Abdullah Saleh, Abdullah Yahya Al Hakim, Abd Al-Khaliq Al-Huthi », entre autres, d'armements et de matériel connexe de tous types.

Les membres du Conseil demandent en outre à tous les Etats membres, et en particulier aux Etats voisins du Yémen, de faire inspecter sur leur territoire, y compris dans leurs ports maritimes et aéroports, tous les chargements à destination du Yémen.

Le Conseil des 15 membres précise que les Etats membres ont l'autorisation et l'obligation, lorsqu'ils découvrent des articles dont la fourniture, la vente et le transfert sont interdits, de les saisir et de les éliminer.

Au Congrès contre le crime à Doha, l'ONU plaide pour l'abolition de la peine de mort



Photo ONU/Martine Perret

14 avril - Lors du Congrès de l'ONU contre le crime qui se déroule à Doha, au Qatar, les participants d'une table ronde sur la peine de mort ont plaidé mardi en faveur de l'abolition de cette sentence, soulignant qu'il n'existe aucune preuve confirmant son caractère dissuasif.

« Au cours des 70 ans des Nations Unies, les choses ont changé, et aujourd'hui plus de 160 Etats membres ont, soit aboli la peine de mort, ou ne l'appliquent pas », a déclaré le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme, Ivan Simonovic, qui a animé la discussion. « Malgré ces développements positifs, un certain nombre d'Etats continuent toutefois d'imposer la peine de mort ».

La table ronde faisait partie des nombreux événements parallèles au Congrès qui se poursuit jusqu'au 19 avril. Parmi les participants figuraient le Ministre italien de la justice, Andrea Orlando, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Christof Heyns, le Directeur adjoint du bureau régional de l'ONG

Penal Reform International pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haitham Shibli, et Jeffrey Fagan, professeur de droit à l'Université Columbia à New York.

M. Simonovic a souligné que l'ONG Amnesty International a noté dans un récent rapport sur les condamnations et exécutions à travers le monde qu'en 2014 il y a eu moins d'exécutions enregistrées mais une augmentation du nombre de personnes condamnées à mort.

« La propagation du trafic de drogue et du terrorisme est un facteur important pour de nombreux États quand ils se posent la question de conserver ou même de réintroduire la peine de mort », a-t-il ajouté. Le taux le plus élevé d'exécutions pour trafic de drogue est enregistré dans six pays : Chine, Iran, Viet Nam, Arabie saoudite, Singapour et Malaisie.

La table ronde organisée avec l'Italie a été l'occasion de présenter une publication du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) intitulée 'S'éloigner de la peine de mort, arguments, tendances et perspectives'. Le document sera bientôt disponible en arabe, a déclaré M. Šimonović.

« Le monde s'éloigne, à n'en pas douter, de la peine de mort, comme il l'a fait concernant l'esclavage, la torture judiciaire et d'autres pratiques similaires », a déclaré pour sa part M. Heyns. Il a rappelé qu'en 1948, seuls huit États avaient banni la peine de mort de leur législation. « Maintenant, 99 l'ont fait ». Seulement cinq États exécutent actuellement plus de 25 personnes par an : la Chine, l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Iraq, et les Etats-Unis.

Le Rapporteur spécial a souligné que « le facteur le plus important qui a joué au cours des sept dernières années, c'est qu'il n'est pas clair que la peine de mort a une valeur dissuasive particulière. En fait, il n'existe aucune preuve en la matière ».

« La peine de mort crée un faux sentiment de sécurité », a-t-il dit. Selon lui, les pays devraient concentrer leurs efforts sur l'amélioration de la police et sur la lutte contre les causes sous-jacentes.

M. Heyns a estimé qu'il y avait un changement concernant la peine de mort. « Il semble que dans quelques décennies il est très probable que très peu d'Etats auront toujours la peine de mort officiellement dans leur législation », a-t-il dit.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, M. Shibli a souligné que le champ d'application de la peine de mort était large et vague. Il a pris les exemples du Yémen, où plus de 360 crimes sont passibles de la peine de mort, du Maroc où plus de 325 le sont, et de l'Egypte.

« Elle est largement utilisée dans le droit pénal de la région », a déclaré M. Shibli. « En général, dans la région aujourd'hui, surtout avec l'instabilité politique, les gouvernements se sentent plus à l'aise d'utiliser la peine de mort ».

De son côté, M. Fagan a parlé de la situation aux États-Unis où la peine capitale est une sentence légale dans plus de 30 États. Il a souligné que la recherche empirique montre que « rien ne prouve que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres types de condamnation ».

« La dissuasion est l'une des justifications essentielles. Sans cette justification, je pense qu'il y a un problème constitutionnel », a-t-il ajouté. Selon lui, en raison de ces études scientifiques, les choses changent aux États-Unis. « Il y a un changement profond dans la société américaine en ce qui concerne la peine de mort », a-t-il conclu.



Des mesures doivent absolument être prises d'ici 2050 contre la diminution des réserves d'eau, selon l'ONU



L'eau douce représente 2,5% du volume total d'eau sur terre

14 avril - En 2050, il y aura assez d'eau pour produire la nourriture nécessaire à l'alimentation de la population mondiale qui dépassera les neuf milliards, mais la surconsommation, la dégradation des ressources et l'impact du changement climatique réduiront la disponibilité en eau dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays en développement, indique un nouveau rapport de l'Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Conseil mondial de l'eau (CME), rendu public mardi.

Intitulé 'Towards a water and food secure future' ('Vers un avenir sûr en eau et nourriture'), le rapport souligne que les politiques et les investissements des secteurs public et privé doivent faire en sorte que les cultures, le bétail et le poisson soient produits de manière durable et en sauvegardant les ressources en eau.

Ces actions sont essentielles pour réduire la pauvreté, accroître les revenus et assurer la sécurité alimentaire à de nombreuses personnes vivant dans les zones rurales et urbaines, selon le rapport.

« Sécurité alimentaire et eau sont intimement liées. Nous estimons qu'en élaborant des approches locales et en faisant les bons investissements, les dirigeants mondiaux seront en mesure de garantir qu'il y aura assez d'eau en volume, qualité et accès pour satisfaire la sécurité alimentaire en 2050 et au-delà », a déclaré le Président du Conseil mondial de l'eau, Benedito Braga, lors de la présentation du rapport au cours du 7ème Forum mondial de l'eau à Daegu et Gyeongbuk, en Corée du Sud.

« L'essence du défi consiste à adopter des programmes d'investissement qui procurent des rendements à long terme, notamment la réhabilitation des infrastructures. L'agriculture doit suivre la voie de la durabilité et non celle de la rentabilité immédiate », a-t-il ajouté.

« En cette époque de changements accélérés et sans précédent, notre capacité à assurer de manière durable une nourriture suffisante, saine et nutritive est plus que jamais d'actualité. L'eau, comme élément irremplaçable pour parvenir à cette fin, est déjà sous pression du fait à la fois de la demande croissante pour d'autres utilisations, de la mauvaise gouvernance, de l'insuffisance des capacités et du sous-investissement », a déclaré de son côté le Directrice générale adjointe de la FAO, Maria Helena Semedo.

« C'est le moment opportun pour revoir nos politiques publiques, nos cadres d'investissement ainsi que nos structures et institutions de gouvernance. Nous entrons dans l'ère de développement de l'après 2015 et nous devrions la marquer par des engagements solides », a-t-elle ajouté.

En 2050, quelque 60% de plus de nourriture – jusqu'à 100% dans les pays en développement – seront nécessaires pour nourrir l'humanité tandis que l'agriculture restera le premier secteur consommateur d'eau dans le monde, absorbant dans de nombreux pays environ les deux tiers ou plus des disponibilités tirées des rivières, des lacs et des aquifères, précise le rapport.

Dans ce contexte, les agriculteurs, notamment les petits exploitants, devront recourir à des technologies et à des pratiques de gestion judicieuses pour accroître leur production sur des disponibilités limitées en terre et en eau.

Le rapport précise qu'actuellement, la rareté de l'eau affecte plus de 40% de la population mondiale, une proportion qui devrait atteindre les deux tiers d'ici à 2050.

Pour remédier à la dégradation des ressources et au gaspillage de l'eau, les institutions concernées devraient être plus transparentes en ce qui a trait à leurs mécanismes d'attribution et de tarification, soulignent la FAO et le CME dans ce nouveau rapport, ajoutant que les droits relatifs à l'eau doivent être alloués de manière équitable et inclusive. En particulier, le rapport souligne la nécessité de garantir les droits et obligations en matière foncière et d'accès à l'eau, ainsi que l'accès au

crédit de manière à renforcer le rôle des femmes qui, en Afrique et en Asie, sont en grande partie responsables de l'agriculture.

Le rapport préconise également des politiques et des investissements pour renforcer l'adaptation au changement climatique en ce qui concerne les bassins versants et les ménages, notamment l'amélioration des installations de stockage de l'eau, le captage et la réutilisation des eaux usées, ainsi que l'intensification de la recherche en vue de systèmes plus résilients de production agricole dans les petites exploitations.

Yémen: l'ONU réclame des enquêtes sur les pertes civiles



14 avril - Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a rappelé mardi à toutes les parties yéménites leur obligation de procéder rapidement à des enquêtes sur les attaques entraînant des victimes civiles, en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH), en plus de centaines de combattants, au moins 364 civils ont perdu la vie depuis le 26 mars dernier au Yémen, parmi lesquels au moins 84 enfants et 25 femmes. Environ 681 civils ont également été blessés. Des dizaines de bâtiments publics, dont des hôpitaux, des écoles, des aéroports et des mosquées ont été détruits lors de frappes aériennes, de bombardements et d'autres attaques. La semaine passée, les combats de rue se sont intensifiés dans des zones densément peuplées, en particulier à Aden, entre des groupes armés affiliés au Président Abd Rabbo Mansour Hadi et des groupes armés affiliés aux Houtis et à l'ancien Président Ali Abdullah Saleh. Il y a également eu des rapports faisant état du recrutement d'enfants pour combattre à Aden, Dhale et Mareb.

« Toutes les heures, nous recevons et documentons des rapports profondément dérangeants et navrants sur l'impact de ce conflit sur les vies et les infrastructures civiles », a averti le Haut-Commissaire dans un communiqué de presse rendu public à Genève.

« Le lourd bilan de civils tués devrait clairement indiquer à toutes les parties de ce conflit qu'il pourrait y avoir de graves problèmes dans la conduite des hostilités. Les parties au conflit doivent s'assurer que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme sont scrupuleusement respectés et que la population civile est respectée. Toute atteinte présumée au droit international doit faire l'objet, de toute urgence, d'une enquête afin de garantir le droit des victimes à la justice et aux réparations et s'assurer que de tels incidents ne se reproduiront pas », a-t-il ajouté.

Zeid Ra'ad Al Hussein a par ailleurs insisté sur le fait que les parties au conflit devraient prendre toutes les mesures possibles pour éviter de localiser des objectifs militaires dans des zones résidentielles peuplées et faire le maximum pour garantir que les civils et les biens de caractère civil sont protégés des dangers émanant des opérations militaires.

Selon le HCDH, au cours des derniers jours, plusieurs frappes aériennes par des forces de la coalition ont frappé des zones résidentielles et des maisons de civils à Amran, Taiz, Ibb, Aljawf et Sa'da. Samedi 11 avril, une frappe aérienne, qui aurait visé une base militaire voisine située à Taiz, a frappé une zone résidentielle localisée à 500 mètres environ, tuant dix civils et en blessant sept autres.

« Toutes ces attaques doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et transparente par les forces de la coalition », a insisté M. Zeid, ajoutant que les hôpitaux et les ambulances doivent être protégés contre les attaques et doivent pouvoir fonctionner en tout temps.

« Des attaques intentionnelles contre des hôpitaux ou des ambulances utilisés à des seules fins médicales constitueraient un crime de guerre », a-t-il ajouté.

Le Haut-Commissaire a également prévenu que le fait de viser directement des civils ne prenant pas directement part aux combats constituerait aussi un crime de guerre, faisant notamment référence à des rapports inquiétants sur le meurtre de civils par des tireurs embusqués situés sur des toits à Dhale ainsi que sur des arrestations arbitraires, des tirs indiscriminés sur des manifestants et des attaques contre des locaux d'organes de presse par des forces affiliées aux Houtis.

« La majeure partie du pays souffre aujourd'hui des effets du conflit armé et la situation est particulièrement désastreuse à Sana'a, Aden, Dhale, Sa'da, Hudayda, Lahj, Ibb, Taiz, Amran et Hajjah. La situation humanitaire est épouvantable, aggravée par une violence aveugle, par l'anarchie et par de graves violations des droits de l'homme », a déploré le Haut-Commissaire.

« Le peuple du Yémen n'a déjà que trop souffert et il va déjà falloir des années, voire des décennies, pour contrer les effets calamiteux du conflit », a conclu M. Zeid, exhortant toutes les parties à négocier une fin rapide à l'effusion de sang et aux destructions au Yémen.

Haiti : l'ONU déplore le décès d'un soldat chilien de la MINUSTAH



14 avril - Plusieurs hauts responsables de l'ONU ont condamné lundi le meurtre d'un soldat de la paix de nationalité chilienne déployé au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), victime d'une attaque contre son véhicule dans l'exercice de ses fonctions.

Dans une déclaration de presse rendue publique au siège des Nations Unies à New York, le Conseil de sécurité de l'Organisation a condamné « dans les termes les plus forts » l'attaque d'un véhicule de la MINUSTAH, le 13 Avril 2015, ayant entraîné la mort d'un casque bleu

chilien.

Tout en exprimant son souhait qu'une « enquête complète et approfondie pour déterminer les faits et circonstances de l'incident » soit menée, les membres du Conseil ont fait part de leur profonde sympathie envers la famille du soldat de la paix, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Chili, et à la MINUSTAH.

Réagissant de son côté au décès du casque bleu de la MINUSTAH, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a également appelé, par l'intermédiaire de son porte-parole, à la conduite d'une enquête rapide et a exhorté « les autorités haïtiennes à faire tout leur possible pour traduire les personnes responsables en justice ».

Dans un communiqué de presse rendu public à Port-au-Prince, la capitale haïtienne, la MINUSTAH a de son côté déclaré que le Sergent Rodrigo Andrés Sanuhueza Soto avait succombé à une blessure mortelle par balle, infligée lors d'un trajet à destination d'Ouanaminthe, qu'il effectuait dans le cadre d'une mission administrative. Le véhicule dans lequel il voyageait a fait l'objet de tirs de manifestants violents, selon la MINUSTAH, qui a précisé qu'une équipe de l'ONU avait été dépêchée sur les lieux pour vérifier les faits et les circonstances de ces tirs.

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en Haïti (RSSG), Sandra Honoré, a quant à elle condamné « dans les termes les plus forts » l'utilisation de la violence lors de cette manifestation, tout en offrant aux autorités haïtiennes l'appui de la Police des Nations Unies (UNPOL) pour la conduite de leur enquête.

« La violence armée est un acte criminel qui non seulement met en danger la sécurité des personnes, mais aussi les gains à la paix et à la stabilité que la population haïtienne a obtenus jusqu'à présent. La Mission continue d'exhorter tous les parties prenantes en Haïti, la société civile, les dirigeants politiques, religieux et communautaires à travailler sans relâche contre la violence sous toutes ses formes. Au moment où Haïti entre dans la période électorale 2015, un climat de paix est dans l'intérêt de tous et de toutes », a déclaré Mme Honoré, tout en réaffirmant le droit de tous les citoyens de manifester pacifiquement.

Le Conseil de sécurité de l'ONU se félicite de la poursuite du dialogue politique inter-libyen



14 avril - Suite à l'annonce de la tenue d'un nouveau cycle de pourparlers politiques inter-libyens, organisé en Algérie le lundi 13 avril, le Conseil de sécurité des Nations Unies a appelé les parties prenantes à conclure un accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

« Les membres du Conseil de sécurité ont pris note de la réunion des dirigeants politiques [libyens] en Algérie le 13 avril et se réjouissent du prochain cycle de négociations prévu dans le cadre du dialogue inter-libyen au Maroc, le 15 Avril, sous les auspices du

Représentant spécial du Secrétaire général [de l'ONU], Bernardino León », a salué le Conseil dans une déclaration de presse rendue publique le jour même au siège des Nations Unies à New York.

Les membres du Conseil de sécurité ont exhorté toutes les parties prenantes libyennes participant aux négociations à se mettre d'accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale capable de mettre fin à la crise politique, sécuritaire et institutionnelle de la Libye.

Exprimant sa profonde préoccupation face à la poursuite des violences dans le pays, le Conseil des 15 membres a réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la crise en Libye et a appelé toutes les parties à cesser les hostilités afin de créer un « environnement paisible et propice à l'établissement d'un dialogue inclusif ».

Les membres du Conseil ont par ailleurs souligné qu'ils étaient prêts à sanctionner « ceux qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité de la Libye ou qui entrave ou nuisent à la réussite de sa transition politique ».

Le Conseil de sécurité a enfin réaffirmé son « ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye ».

Kenya : le HCR appelle le gouvernement à renoncer à la fermeture des camps de Dadaab



14 avril - Suite à l'annonce de la fermeture des camps de réfugiés somaliens de Dadaab par le gouvernement du Kenya, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est inquiété mardi des conséquences humanitaires d'une telle décision.

Le HCR, qui gère le complexe des camps de réfugiés de Dadaab, l'un des plus importants au monde, avait établi les premiers camps entre octobre 1991 et juin 1992, suite à la guerre civile en Somalie qui avait culminé en 1991 avec la chute de Mogadiscio et le renversement du gouvernement central.

Selon un communiqué de presse rendu public par le HCR à Genève, le gouvernement kenyan a annoncé dans le courant du weekend dernier que les camps de réfugiés de Dadaab devaient être fermés dans les trois mois, à l'issue desquels les 350.000 réfugiés somaliens qui y résident actuellement devront rentrer dans leur pays d'origine. Cette décision fait notamment suite à l'attentat survenu à Garissa au début du mois d'avril.

Selon la presse, au moins 147 personnes avaient été tuées dans la matinée du 2 avril lors de l'attaque du campus de l'université de Garissa, situé à 150 kilomètres de la frontière avec la Somalie, par un groupe d'hommes armés et cagoulés se revendiquant du groupe terroriste islamique somalien Al-Chabab.

Se déclarant choqué et consterné par l'attaque de Garissa, le HCR, au nom du Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, António Guterres, et de son équipe, a exprimé une nouvelle fois sa solidarité envers le peuple du Kenya et réitéré ses condoléances envers les familles des victimes.

Le HCR a par ailleurs noté que le Kenya abrite et protège généreusement des réfugiés contre la violence et la persécution dans la Somalie voisine depuis plus de vingt ans.

« Le HCR travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Kenya et nous comprenons bien la situation sécuritaire actuelle dans la région et la gravité des menaces auxquelles le Kenya est confronté », a poursuivi l'agence de l'ONU.

« Le HCR est toutefois préoccupé par les conséquences humanitaires et pratiques extrêmes qu'auraient la fermeture abrupte des camps de Dadaab et le fait de forcer les réfugiés à rentrer en Somalie », a déclaré l'agence, ajoutant que de tels agissements constitueraient une violation des obligations internationales du Kenya.

« Nous exhortons donc les autorités kenyanes à examiner la question de manière plus approfondi. Le HCR est prêt à travailler encore plus étroitement avec le gouvernement du Kenya pour renforcer l'application de la loi à Dadaab et soutenir d'autres mesures pour protéger les réfugiés et les Kenyans contre d'éventuelles intrusions par des éléments armés traversant la frontière », a expliqué le HCR.

En décembre 2014, un projet pilote a été lancé pour soutenir les personnes qui souhaitent être rapatriées volontairement dans l'une des trois zones relativement sûres de la Somalie, à savoir Luuq, Baidoa et Kismayo, a rappelé le HCR.

« Nous sommes prêts à travailler avec les gouvernements du Kenya et de la Somalie pour renforcer ce programme qui présente des opportunités de rapatriement librement consenti », a dit le HCR, ajoutant que, pour le moment, les retours à grande échelle de réfugiés somaliens ne sont pas encore envisageables dans de nombreuses parties du pays.

En conclusion, le HCR a réitéré son engagement continu à soutenir le gouvernement du Kenya dans sa protection des réfugiés somaliens.